



Déposer plainte contre la copine de mon père

Par **Melclo**, le 13/10/2019 à 01:33

Bonjour,

Ça fait 6 ans que mon père est avec sa copine et depuis 2 ans elle me fait vivre un enfer des qu'elle me voit : elle me critique ouvertement, elle va dans ma chambre pour mettre toutes mes affaires par terre, elle me gâche mon anniversaire, elle a déjà demandé à mon père de me frapper etc...

Est ce que je pourrais [/contents/1355-depot-de-plainte-comment-porter-plainte porter plainte] pour harcèlement ? Pour information je n'ai que 17 ans donc je pense pas pouvoir faire seule mais je peux le faire avec ma mère ?

Par **morobar**, le 13/10/2019 à 08:20

Bonjour,

[quote]

Pour information je n'ai que 17 ans donc je pense pas pouvoir faire seule mais je peux le faire avec ma mère ?

[/quote]

Vous prenez vos clics et vos clacs et allez vivre chez votre mère.

Votre plainte va être classée verticalement, votre belle-mère ne fait que vous apprendre à ranger vos affaires et à vous comporter dignement. C'est ce qu'elle dira.

Par **Melclo**, le 13/10/2019 à 10:35

Oui mais je vis chez mon père car il n'y a pas de lycée qui fait le bac que je fais (sti2d) a moins de 2h30 de trajet de chez ma mère

Par **morobar**, le 13/10/2019 à 10:46

Le harcèlement est un délit. En matière pénale la loi est stricte, et le doute profite à l'accusé.

Vous n'aurez aucune preuve de ce que vous désignez comme harcèlement.

Que la partie adverse va qualifier encadrement, respect des règles, anti rebelz...

Peut-être faut-il envisager de changer d'orientation.

Par **BrunoDeprais**, le 13/10/2019 à 11:20

Bonjour

Vous pouvez quand même vous rapprocher des autorités judiciaires de votre secteur, Police ou Gendarmerie, dans tous les cas ça laisse une trace.

Vous pouvez également voir une assistante sociale.